

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier

**FORET COMMUNALE DE LANNE
RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Surface : 109,59 ha

Période : 2011 - 2030

DOCUMENT ONE

FORET COMMUNALE DE LANNE RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

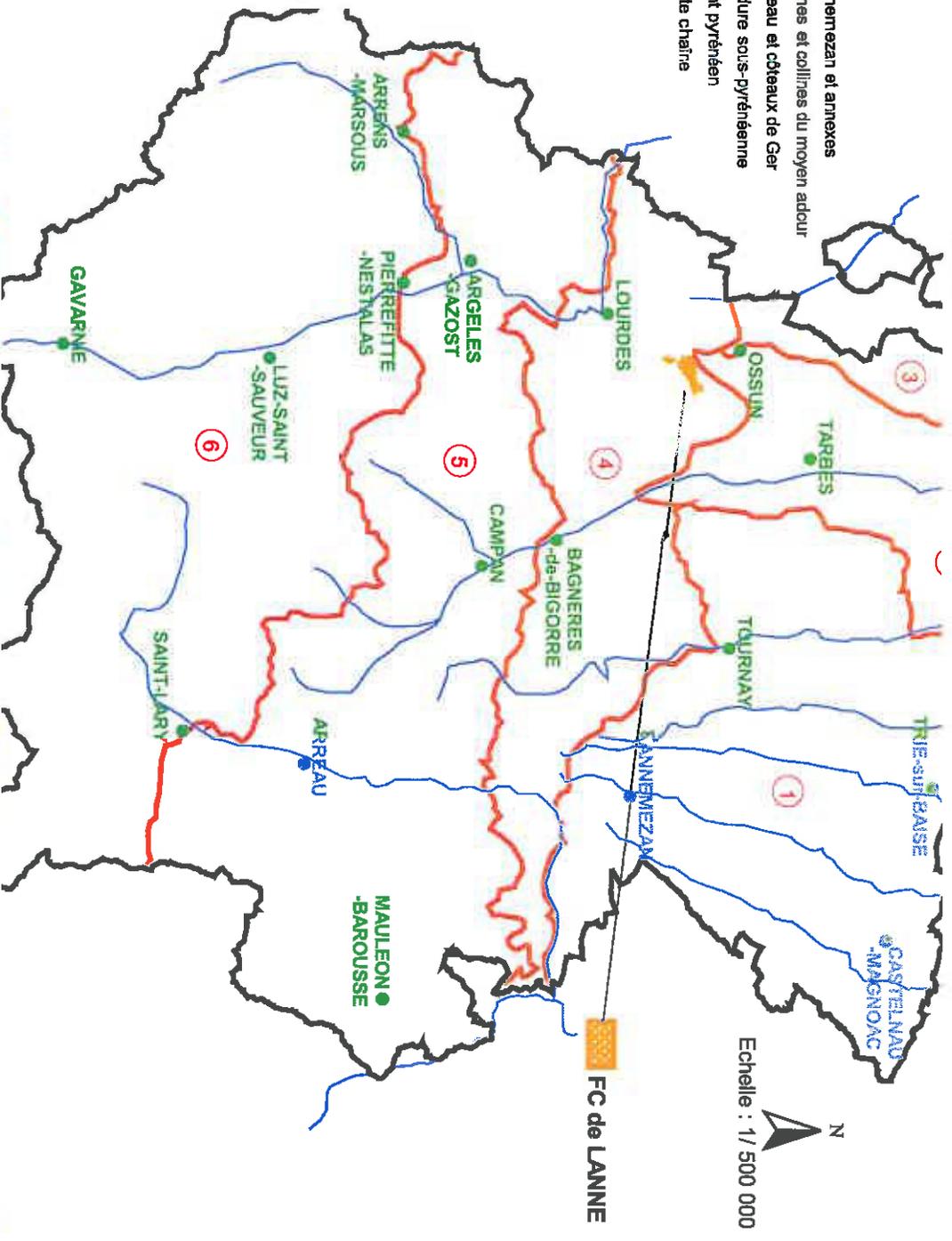
Surface : 109,59 ha

Période : 2011 - 2030

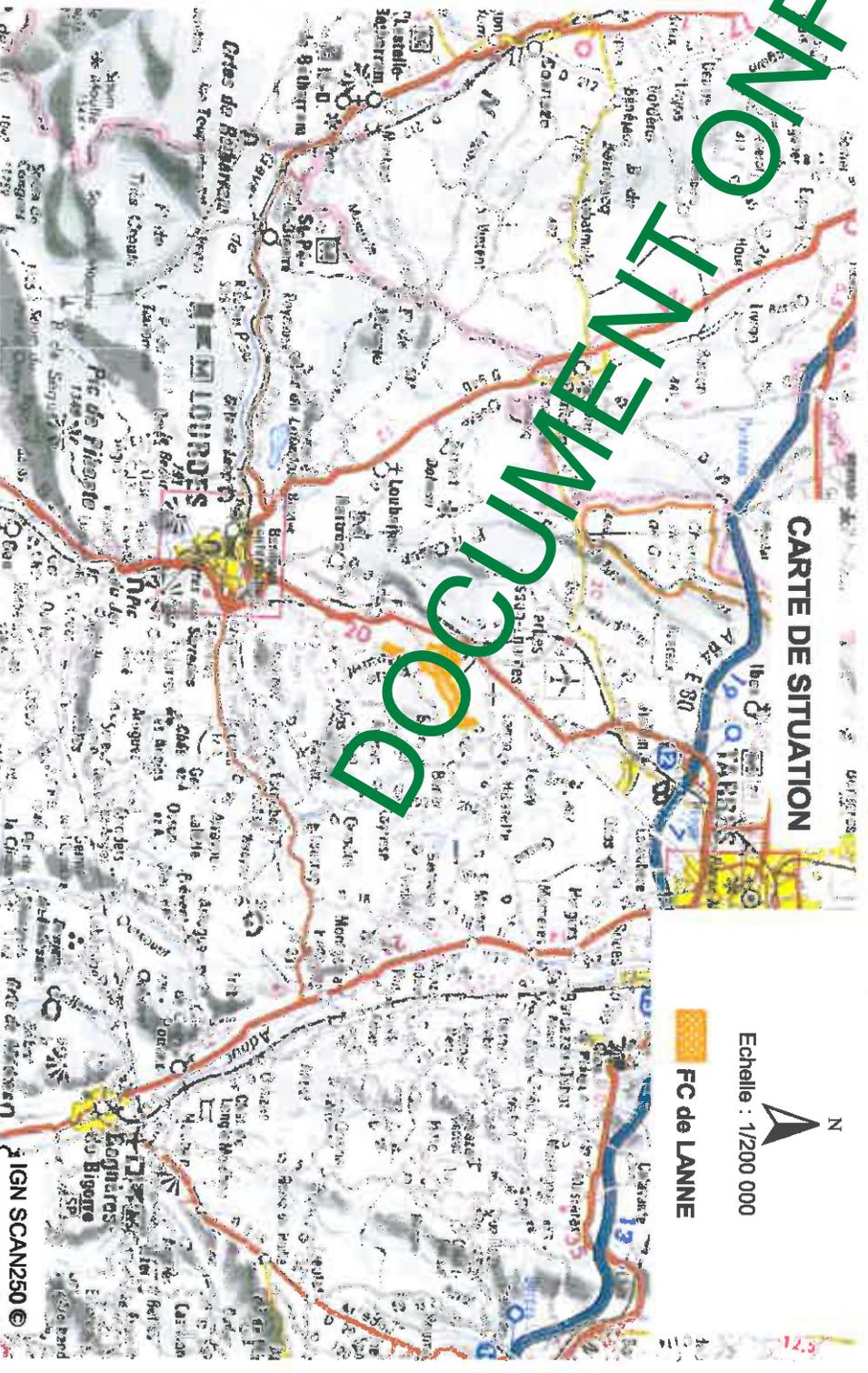
DOCUMENT ONE

REGIONS FORESTIERES des HAUTES-PYRENEES

- 1 Lannemezan et annexes
- 2 Plaines et collines du moyen adour
- 3 Plateau et coteaux de Ger
- 4 Bordure sous-pyrénéenne
- 5 Front pyrénéen
- 6 Haute chaîne



CARTE DE SITUATION



DOCUMENT

SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
0.1 - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	4
0.2 - SURFACE DE LA FORET	4
1 - CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	6
1.1 - FACTEURS ÉCOLOGIQUES	6
1.1.1 - Topographie et hydrographie.....	6
1.1.2 - Climat	6
1.1.3 - Géologie - Pédologie - Stations forestières.....	6
1.2 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	7
1.2.1 - Types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	7
1.2.2 - Répartition des types de peuplements par unités de gestion et par parcelle.....	13
2 - ANALYSE DES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA FORET	14
2.1 - LA FORET, FONCTION DE PRODUCTION	14
2.1.1 - Production ligneuse durant le dernier aménagement (période de 15 ans, de 1996 à 2010).....	14
2.1.2 - Autres productions : (Cf. carte des limites et des équipements à l'annexe 2)	16
2.2 - LA FORET, FONCTION DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	16
2.3 - LA FORET, FONCTIONS SOCIALES : ACCUEIL DU PUBLIC, PAYSAGES, PATRIMOINE NATUREL.....	16
2.3.1 - Activité cynégétique.....	16
2.3.2 - Activité piscicole.....	17
2.3.3 - Activité pastorale.....	17
2.3.4- Accueil du public.....	17
2.3.5- Paysage.....	17
2.3.6 - Protection du patrimoine culturel.....	17
2.3.7 - Décharges sauvages peu volumineuses.....	17
2.4 - LA FORET, FONCTION DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	17
2.4.1 - Biodiversité	17
2.5 - RISQUES PESANT SUR LE MILIEU FORESTIER.....	18
2.5.1 - Risques d'incendies.....	18
2.5.2 - Dépôts volumineux non autorisés.....	18
3 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	19
3.1 - DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX.....	19
3.2 - DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SÉRIE UNIQUE	19
3.2.1 - Essences objectif et critères d'exploitabilité	19
3.2.2 - Détermination de l'effort de régénération sur la surface en sylviculture	20
3.2.3 - Classement des unités de gestion.....	21

4 - PROGRAMME D' ACTIONS	23
4.1 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRODUCTION LIGNEUSE.....	23
4.1.1 - Limites périmétrales et parcellaires	23
4.1.2 - Coupes	24
4.1.3 - Travaux sylvicoles.....	26
4.1.4 - Travaux d'équipements	27
4.2 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS ...	27
4.3 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DES ACTIVITÉS SOCIALES, D'ACCUEIL DU PUBLIC, DE PAYSAGE, DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL	27
4.3.1 – Actions liées à l'activité cynégétique :	27
4.4 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ.....	27
4.4.1 - Actions liées à la biodiversité :	27
4.5 - PROGRAMME D' ACTIONS LIÉES A LA PROTECTION DU MILIEU FORESTIER	28
4.5.1 - Actions liées aux risques d'incendie	28
4.5.2 - Actions liées aux dépôts non autorisés	28
5 - BILAN FINANCIER.....	29
5.1 - BILAN PASSE, FUTUR ET AIDES POSSIBLES EN VIGUEUR	29
5.2 - DÉTAIL DES RÉCOLTES, RECETTES, DÉPENSES PASSÉES ET PRÉVISIONNELLES.....	29

DOCUMENT ONE

0 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

0.1 - DÉSIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

La forêt communale de Lanne est située à 500 m, au sud-ouest du village.

Département : Hautes-Pyrénées (65)
Arrondissement : Tarbes
Canton : Ossun
Territoire communal : Lanne et Averan
Intercommunalités : Communauté de communes du canton d'Ossun composée de 17 communes: Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarets, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Seron, Visker.

Région IFN n° : N° 80 – Bordure sous Pyrénéenne

Schéma Régional d'Aménagement de référence : Forêt Pyrénéenne

Organisation de la gestion ONF : Direction Territoriale : Sud-Ouest
Agence : Hautes-Pyrénées
Unité Territoriale : Vallée des Gaves, de l'Adour et de l'Echez
Triage : Ossun

0.2 - SURFACE DE LA FORET

Lors du précédent aménagement, la surface cadastrale correspondant à l'ensemble des terrains soumis était de 101,41.27 ha répartie sur deux communes de situation :

Commune de Lanne : 92 ha 40 a 80 ca
Commune d'Averan : 9 ha 00 a 47 ca

Une nouvelle soumission est intervenue au début du précédent aménagement portant sur quatre parcelles cadastrales situées sur le territoire communal de Lanne pour une surface de 8 ha 17 a 39 ca – Arrêté Préfectoral du 28 février 1997.

La surface cadastrale actuelle correspondant à l'ensemble des terrains soumis est de 109,58.66 ha. (Cf. extraits de matrices cadastrales à l'annexe 1)

Dans tout ce qui suit, toutes les surfaces seront arrondies à l'are près pour une surface totale de **109,59 ha**.

La forêt communale est constituée de deux tènements.

Les **limites périmétrales** actuelles se décomposent comme suit : (Cf. état des limites, des équipements à l'annexe 2)

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	3 140
Limites naturelles ou assimilées	880
Tronçons litigieux restant à borner ou à matérialiser	0
Total	4 020

Le périmètre est matérialisé sur le terrain par des fossés, des talus, des ruisseaux et des pistes forestières.

Un entretien des limites est à prévoir durant le prochain aménagement.

Document d'urbanisme sur le territoire communal :

La commune est dotée d'un **Plan d'Occupation des Sols** approuvé en date du 7 juillet 1994. La forêt est classée en zone ND (Espace boisé classé).

DOCUMENT ONE

1 - CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.1 - FACTEURS ÉCOLOGIQUES

1.1.1 - Topographie et hydrographie

Altitude moyenne : 440 m (Mini : 380 m, Maxi : 500 m)

La forêt est située sur deux principaux versants qui dominent le ruisseau de l'Aubish, avec des expositions nord et ouest pour le canton « Miramus », est et ouest pour le canton « Serp » - pente de 10 à 25 %.

Les cantons « Las Barthètes », « Alias » et « Miramus » se trouvent en situation de bas de versant.

Le canton « Mouret » situé à l'écart du massif principal est exposé nord est avec une pente moyenne supérieure à 30 %.

La mécanisation des travaux forestiers est envisageable sur la majorité du massif.

1.1.2 - Climat

Station de référence : Ossun qui est située à 1 km à l'ouest de la forêt et à une altitude de 360 mètres (Cf. données climatiques à l'annexe 3)

Climat de type : semi-océanique dont l'influence du relief favorise des précipitations supérieures à 1 000 mm/an. La saison de végétation s'étale de mai à octobre avec une pluviométrie moyenne de 480 mm/an.

Conséquence des éléments climatiques sur la forêt : les vents dominants de secteur ouest peuvent provoquer des chablis. Les chutes de neige relativement rares dans l'ensemble peuvent avoir des conséquences néfastes sur les peuplements lorsqu'elles se produisent au printemps.

Aucun facteur limitant pour la végétation forestière n'est à signaler.

1.1.3 - Géologie - Pédologie - Stations forestières

Formations géologiques :

La forêt repose sur deux grandes familles de matériaux :

- des flyschs du Cénomaniens
- des alluvions plus ou moins anciennes.

Les groupes de stations forestières correspondent à des conditions homogènes au niveau de la topographie, de la géologie et de la pédologie. Pour la sylviculture envisagée, ils permettent de connaître les essences forestières les mieux adaptées.

n° groupe de stations	Libellé	Surface (ha)	Essences adaptées
0	Asylvatique	0,70	Sans objet
10 C	Hêtraie – chênaie sessiliflore assez acide	108,89	Chêne sessile hêtre
Total		109,59	

Sur versant et bas de versant, on trouve des sols de type oligomull à mésomull à texture limono-argileuse pouvant devenir plus argileuse en profondeur. Sols généralement acides avec un pH A de 4 à 4.5. Présence d'*Asphodelus albus* sur l'ensemble du massif.

En haut de versant dans les parcelles 2 et 12 le sol est peu épais (< 40 cm) et repose sur des flyschs argileux pouvant faire obstacle à la prospection des racines. Présence de *calluna vulgaris* et *pteridium aquilinum* en abondance dans la parcelle 2.

Dans l'ensemble, la potentialité du sol est moyenne à bonne pour les essences peu exigeantes en matières nutritives.

Les facteurs limitants sont la pauvreté de l'alimentation minérale et l'affleurement des flyschs.

1.2 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 - Types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les descriptions suivantes concernent les types cartographiés (Cf. carte des types de peuplements à l'annexe 4).

Vides non boisables – (VNB) : 0,70 ha (UG 6b)

Futaie régulière de chêne sessile à gros bois – FCHSG : 20,32 ha (UG 1)

Age actuel : 120 ans

Age optimum d'exploitabilité : 170 ans

Hauteur moyenne : 29 m

Diamètre moyen : 50 cm

Surface terrière : 24 m²/ha

Nombre de tiges : 110 tiges/ha

Volume sur pied (bois fort) : 280 m³/ha

Catégorie de bois	% du nb de tiges
Bois Moyens (BM)	42
Gros Bois (GB)	43
Très Gros Bois (TGB)	15

Futaie régulière de chêne sessile à petit bois – FCHSP : 1,72 ha (UG 5b)

Age actuel : 40 ans

Age optimum d'exploitabilité : 170 ans

Hauteur moyenne : 20 m

Diamètre moyen : 15 cm

Surface terrière : 21 m²/ha

Nombre de tiges : 900 tiges/ha

Volume sur pied (bois fort) : 90 m³/ha

Catégorie de bois	% du nb de tiges
Petits bois (PB)	96
Bois Moyens (BM)	4

Composition en essence : chêne sessile 89 % ; merisier 1 % ; châtaignier 8 % ; frêne 2 %

Gaulis de chêne sessile – FCHS4 : 4,31 ha (UG 7a)

Age actuel : 30 ans

Age optimum d'exploitabilité : 170 ans

Hauteur moyenne : 10 m

Diamètre moyen : 10 cm

Nombre de tiges : 2 300 tiges/ha

Volume sur pied (bois fort) : 170 m³/ha

Issu de semis naturel, partiellement éclairci, peuplement dense, présentant une bonne vigueur avec des tiges bien conformées.

Composition en essence : chêne sessile 80 % ; frêne 7 % ; merisier 6 % ; érable champêtre 7 %

Semis de chêne sessile – FCHS2a : 0,66 ha (UG 7b)

Age actuel : 5 ans

Age optimum d'exploitabilité : 170 ans

Hauteur moyenne : > 1 m

Peuplement composé de chêne sessile 100 %

Semis de chêne sessile – FCHS1 : 7,59 ha (UG 8a)

Age actuel : 0 à 5 ans
Age optimum d'exploitabilité : 170 ans
Hauteur moyenne : < 1 m

Peuplement composé de chêne sessile 100 %

Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers à gros bois et très gros bois – FCHFGT : 2,02 ha (UG 5a)

Age actuel : 120 à 150 ans
Age optimum d'exploitabilité : 170 ans
Hauteur moyenne : 28 m
Diamètre moyen : 55 cm
Surface terrière : 29 m²/ha
Nombre de tiges : 250 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 290 m³/ha

Catégorie de bois	% du nb de tiges
Petit bois (PB)	22
Bois Moyens (BM)	22
Gros Bois (GB)	26
Très Gros Bois (TGB)	30

Peuplement issu d'un ancien taillis sous futaies en conversion composé de chêne sessile 48 %, châtaignier 50 %, merisier 2 %.

Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers à moyen bois et gros bois – FCHFVG : 5,98 ha (UG 9)

Age actuel : 120 à 170 ans
Age optimum d'exploitabilité : 170 ans
Hauteur moyenne : 25 m
Diamètre moyen : 50 cm
Surface terrière : 27 m²/ha
Nombre de tiges : 160 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 280 m³/ha

Catégorie de bois	% du nb de tiges
Petit bois (PB)	3
Bois Moyens (BM)	44
Gros Bois (GB)	38
Très Gros Bois (TGB)	15

Peuplement issu d'un ancien taillis sous futaies en conversion composé de chêne sessile 85 %, merisier 4 %, frêne 3 %, châtaignier 8 %.

(UG 3) Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers à moyen bois – FCHFm : 9,88 ha

Age actuel : 120 à 140 ans
Age optimum d'exploitabilité : 170 ans
Hauteur moyenne : 25 m
Diamètre moyen : 45 cm
Surface terrière : 25 m²/ha
Nombre de tiges : 210 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 250 m³/ha

Catégorie de bois	% du nb de tiges
Petit bois (PB)	33
Bois Moyens (BM)	39
Gros Bois (GB)	15
Très Gros Bois (TGB)	13

Peuplement issu d'un ancien taillis sous futaies en conversion composé de chêne sessile 75 %, feuillus divers (merisier, frêne, châtaignier) 25 %.

Plantation de chêne pédonculé – FCHPL : 6,82 ha (UG 13b, 14, 15)

Age actuel : 12 ans
Age optimum d'exploitabilité : 120 ans
Hauteur moyenne : 1,5 à 2 m
Densité : 1 600 tiges/ha

Gaulis de chêne rouge d'Amérique – FCHR3a : 0,36 ha (UG 4)

Age actuel : 10 ans
Age optimum d'exploitabilité : 50 ans
Hauteur moyenne : > 3 m

Peuplement issu d'une régénération naturelle.

Plantation de châtaignier greffé – FCHTL : 0,32 ha (UG 2b)

Age actuel : 7 ans
Age optimum d'exploitabilité : 50 ans
Hauteur moyenne : > 3 m

Plantation de 20 plants de châtaignier à fruits :

Variétés : Maraval (5), Marki (5), Bouche de Betizac (5), Ipharra (5).

Futaie régulière de douglas et feuillus divers – FDOFPL : 11,91 ha (UG 2a, 11a)

Peuplement ruiné de douglas issu d'une plantation FFN de 1975. Dans la parcelle 11a, quelques tiges s'individualisent, formant un peuplement hétérogène en mélange avec des feuillus divers : chêne sessile, châtaignier, bouleau, merisier.

Futaie régulière de douglas à petit bois – FDOUPL : 27,14 ha (UG 6a, 12a)

Age actuel : 36 ans
Age optimum d'exploitabilité : 70 ans
Hauteur moyenne : 20 m
Diamètre moyen : 20 cm
Surface terrière : 25 m²/ha
Nombre de tiges : 650 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 160 m³/ha

Peuplement issu d'une plantation FFN de 1975 et qui n'a bénéficié d'aucune éclaircie si ce n'est dans la partie basse de la parcelle 12 sur environ 2 ha en 2006.

Futaie régulière de pin Weymouth à moyen bois – FP.WML : 2,01 ha (UG 6d, 11b)

Age actuel : 36 ans
Age optimum d'exploitabilité : 60 ans
Hauteur moyenne : 26 m
Diamètre moyen : 30 cm
Surface terrière : 32 m²/ha
Nombre de tiges : 400 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 330 m³/ha

Peuplement issu d'une plantation FFN de 1975. Première éclaircie réalisée en 2006.

Mélange futaie-taillis de chêne sessile et feuillus divers – SCHF : 6,30 ha (UG 6c, 8b, 12b, 13a)

Age actuel : 20 à 130 ans
Age optimum d'exploitabilité : 170 ans
Hauteur moyenne : 15 à 24 m
Diamètre moyen : 25 cm
Surface terrière : 18 m²/ha
Nombre de tiges : 300 tiges/ha
Volume sur pied (bois fort) : 180 m³/ha

Taillis de feuillus divers – TA.F : 1,55 ha (UG 10)

Peuplement composé de taillis de noisetier, frêne, châtaignier avec quelques tiges de franc-pied de chêne pédonculé et frêne.

Peuplement installé après coupe rase d'une plantation de peupliers en 2001.

↳ Diagnostic qualitatif des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est satisfaisant sur l'ensemble de la forêt. On constate dans la chênaie quelques gélivures. La qualité médiocre des douglas dans la parcelle 2 et le haut de la parcelle 12 est liée à la faible profondeur du sol, en situation de plateau avec un humus plus acide.

Quelques dépérissements sont constatés dans la plantation de châtaigniers greffés, dus certainement à une espèce mal adaptée à la station.

DOCUMENT ONE

1.2.2 – Répartition des types de peuplements par unités de gestion et par parcelle

Parcelle UG	FCHSG	FCHSP	FCHS4	FCHS2a	FCHS1	FCHFGE	FCHFME	FCHF	FCHPL	FCHR3a	FCHTL	FDOFPL	FDOUPL	FP.WML	SCHF	TA.F	VNB	Total parcelle
1	20,32																	20,32
2a												8,85						9,17
2b											0,32							
3								9,88										9,88
4										0,36								0,36
5a						2,02												3,74
5b		1,72																
6a													20,08					23,10
6b																	0,70	
6c														0,82				
6d													1,50					
7a			4,31															4,97
7b				0,66														
8a					7,59													10,28
8b														2,69				
9							5,98											5,98
10																1,55		1,55
11a												3,06						3,57
11b													0,51					
12a													7,06					8,55
12b														1,49				
13a														1,30				5,33
13b																		
14									4,03									2,09
15									2,09									0,70
TOTAL	20,32	1,72	4,31	0,66	7,59	2,02	5,98	9,88	5,82	0,36	0,32	11,91	27,14	2,01	6,30	1,55	0,70	109,59

2 - ANALYSE DES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA FORET

Afin de conserver à cet aménagement son caractère opérationnel, l'analyse des fonctions de la forêt ci-après ne mentionne que les enjeux existants, actuellement.

2.1 - LA FORET, FONCTION DE PRODUCTION

2.1.1 - Production ligneuse durant le dernier aménagement (période de 15 ans, de 1996 à 2010)

Série	unique	
Surface (ha)	101,41 (surface définie en 1995)	
Objectif	Production de bois d'œuvre feuillu, et temporairement résineux et de bois de chauffage feuillu, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.	
Traitement	Conversion et transformation en futaie régulière de chêne sessile (46%), chêne pédonculé (4%), feuillus divers (21%), douglas (26%) et pin Weymouth (3%)	
Régénération	Prévue	Réalisée
Surface/Parcelles	13,39 ha (dans un groupe élargi de 24 ha) Régénération à entamer et à terminer : parcelles 4, 9 et 10 (7,83 ha) Régénération à entamer : parcelle 8ptie (5,56 ha)	Parcelles 4 et 10 (1,81 ha) Parcelle 8ptie (7,59 ha)
Amélioration	Prévue	Réalisée
Surface globale et parcelles	88,02 ha parcelles 1,2,3,5,6,11 et 12	Les parcelles 2, 6ptie et 11 n'ont bénéficié d'aucune éclaircie (contrat FFN – peuplement de douglas)
Volume présumé réalisable (<i>volume total</i>).....	4 155 m ³	
Récolte annuelle réalisée.....	287 m ³ /an	
Récolte totale.....	4 311 m ³	
Dont volume de bois délivrées à la commune (<i>total</i>)	547 m ³ (dont 390 m ³ de produits accidentels)	

En 1975, la commune de Lanne a bénéficié d'un prêt sous forme de travaux, financé par le Fond Forestier National (Contrat n° 5333).

Les travaux portaient sur l'introduction de plants de douglas et de pin Weymouth, sur une surface de 34,86 ha.

Au cours d'une révision du contrat le 16 juin 2003, le Service forestier de la DDAF a constaté un taux d'échec supérieur à 80 %. Le contrat a donc été résilié, le dernier remboursement au FFN date de 1984.

Traitement des feuillus : l'aménagement précédent prévoyait la mise en régénération de 5,56 ha dans la parcelle 8 sur une surface totale de 11,22 ha. Or, la presque totalité de la parcelle a été mise en régénération, hormis l'emplacement d'une cabane de chasse. L'âge du peuplement a été estimé à 105 ans en 1996, et l'âge d'exploitabilité de l'essence objectif était de 150 ans à cette époque. Il est porté à 170 ans dans le nouveau Schéma Régional d'Aménagement.

Une surface de 6,02 ha dans la parcelle 9 était aussi prévue dans le groupe de régénération. Cette parcelle sera laissée sur pied.

Desserte et autres équipements liés à la mobilisation des bois (Cf. carte d'aménagement à l'annexe 6)

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues			
Routes empierrées			
Routes en terrain naturel			
Pistes empierrées			
Pistes en terrain naturel		9,500	
TOTAL			

La forêt est desservie par une route empierrée depuis le village jusqu'à la parcelle 8 et par un réseau de pistes internes en terrain naturel. Il n'existe aucune place de dépôt aménagée.

La parcelle 6 de l'ancien contrat FFN n'est pas accessible dans sa totalité, ce qui limite la mécanisation pour l'exploitation des résineux.

La parcelle 12 du canton « Mouret » est accessible à partir du chemin « Moulié » et d'une piste en terrain naturel située dans la forêt communale d'Adé.

2.1.2 - Autres productions

(Cf. carte des limites et des équipements à l'annexe 2)

Nature de la concession	Concessionnaire	Date d'expiration	Montant annuel (€)	Localisation (parcelle)
Ligne électrique	RTE	(Illimité)	12,66	6
Ligne électrique	RTE	(Illimité)	27,33	6
Cabane de chasse	Lacourpaille Guy	31/12/2013	20	1
Cabane de chasse	Valette Michel	31/12/2013	20	3
Cabane de chasse	Casteran Joël	31/12/2013	20	6
Cabane de chasse	Lancette J.Pierre	31/12/2013	20	8
Cabane de chasse	Sarre Stéphane	31/12/2013	20	12
Station de télécommunication	Bouygues Telecom	31/12/2018	4 196,33	13

2.2 - LA FORET, FONCTION DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Aucune contrainte particulière de protection. La forêt joue un rôle normal de protection des sols contre l'érosion et la régulation des eaux.

2.3 - LA FORET, FONCTIONS SOCIALES : accueil du public, paysages, patrimoine naturel

2.3.1 - Activité cynégétique

La chasse à la palombe appartient à la tradition cynégétique locale. Elle se pratique à partir de cabanes de chasse louées par baux de 5 ans renouvelables.

La chasse au chevreuil, soumise à plan de chasse, est exécutée en battues organisées. Les chasseurs sont regroupés au sein d'une Association intercommunale de chasse : « Société de chasse de Bénac » qui couvre un territoire de 1 615 ha.

Plan de chasse chevreuils (sur l'ensemble du territoire de chasse)

Campagne de chasse	Attribution	Réalisation
2006/2007	25	25
2007/2008	25	25
2008/2009	25	25
2009/2010	25	25
2010/2011	25	25

2.3.2 - Activité piscicole

Sans objet

2.3.3 - Activité pastorale

Sans objet

2.3.4 - Accueil du public

Cette forêt située sur le piémont pyrénéen est fréquentée par les locaux pour une cueillette familiale des champignons et par les chasseurs. Seuls quelques VTT empruntent les pistes balisées à leur intention ainsi que quelques cavaliers.

Notons qu'un arrêté municipal du 11 avril 1994 interdit la circulation des véhicules à moteur sur les pistes forestières.

L'accueil du public ne pose pas de problème sur ce massif et ne nécessite pas d'équipements spécifiques.

2.3.5 - Paysage

La forêt ne présente pas de sites ou paysages remarquables, mais elle fait cependant partie intégrante de l'aspect bocager qui caractérise cette région. Elle est surtout vue de l'extérieur sans toutefois offrir d'éléments visuels remarquables.

2.3.6 - Protection du patrimoine culturel

Sans objet

2.3.7 - Décharges sauvages peu volumineuses

Sans objet

2.4 - LA FORET, FONCTION DE PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

2.4.1 - Biodiversité

La forêt se situe en dehors de la zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de type II) et des secteurs d'intérêt biologique remarquable (ZNIEFF de type I).

↳ Peuplement classé : (Cf. fiche d'identité du peuplement classé à l'annexe 5)

Un peuplement classé pour la récolte de semences forestières sélectionnées est situé dans la parcelle 1 au canton « Miramus » sur une surface de 5,89 ha. Il est composé à 100 % de chêne sessile d'origine locale. Ce peuplement a été classé le 18 juin 2002 sous la référence QPE362-007 (ancien n° de classement : 15-CR-006).

↳ Faune sauvage

La forêt est incluse dans un massif forestier appelé « bois de Mouret » qui regroupe les forêts communales d'Adé, Bénasque, Lanne et des forêts privées. C'est un secteur qui présente un intérêt ornithologique par la présence de l'aigle botté et de l'autour des palombes.

↳ Flore

A notre connaissance il n'existe aucune espèce nécessitant des actions spécifiques de gestion pour la prochaine période d'aménagement.

↳ Milieu particulier

Le ruisseau de « l'Aubisch » traverse la forêt du sud au nord-est longeant les parcelles 1,3,4,5,6,7,12,13 et 15. La partie basse de certaines parcelles présente une zone humide particulièrement sensible au passage d'engins mécanique de débardage. Il conviendra donc, dans le cas de travaux d'exploitation, de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter de perturber le cours du ruisseau et de bouleverser les zones hydromorphes attenantes.

2.5 - RISQUES PESANT SUR LE MILIEU FORESTIER

2.5.1 - Risques d'incendies

La forêt est classée « hors zone à risque » au plan départemental de protection des forêts contre les incendies (P.D.P.F.C.I.)

Il n'a pas été signalé d'incendie au cours des 20 dernières années.

2.5.2 - Dépôts volumineux non autorisés

Sans objet

3 - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Aménagement : 2011 – 2030 (20 ans)

3.1 - DÉFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX

Surface (ha)	Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
	déterminant la sylviculture	associés		
109,59	Production de bois d'œuvre et d'industrie de feuillus et résineux. Production de bois de chauffage feuillus	Protection générale des milieux et des paysages	Série de production	Futaie régulière

15 parcelles permettront de gérer efficacement la forêt communale de Lanne durant la période 2011 – 2030.

3.2 - DÉCISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SÉRIE UNIQUE

3.2.1 - Essences objectif et critères d'exploitabilité

n° des groupes de station forestière	Libellé du groupe de station forestière	Essences principales objectif	Critères d'exploitabilité optimaux		Essences secondaires associées possibles	Surface des essences « objectif » principales par station (ha)
		Essence	Âge	Diamètre		
0	Asylvatique	Sans objet				0,70
10 C	Hêtraie-chênaie sessiliflore assez acide	Chêne sessile	170	60	Hêtre Chêne pédonculé Châtaignier Douglas Chêne rouge	108,89
Total						109,59

Le douglas et le pin Weymouth, introduits en 1975 lors du contrat passé avec le Fond Forestier National, seront conduits jusqu'à leur âge optimum d'exploitabilité : 70 ans pour le douglas et 60 ans pour le pin Weymouth.

Le hêtre est une essence adaptée à la station et peut être introduit en complément de régénération avec le chêne sessile. Le chêne rouge sera maintenu dans la parcelle 4 jusqu'à son âge optimum d'exploitabilité de 50 ans. Son extension n'est pas souhaitable sur cette station.

Répartition actuelle des essences en surface et en % :

Essences actuelles	Surface	%
Chêne sessile	50,31	46,2
Chêne pédonculé	6,82	6,3
Chêne rouge d'Amérique	0,36	0,3
Autre feuillus *	11,84	10,9
Douglas	37,55	34,5
Pin Weymouth	2,01	1,8
Total surface boisée	108,89	100
Vide EDF	0,70	-
Total forêt	109,59	

* *Autres feuillus* : châtaignier, merisier, frêne, bouleau, noisetier.

3.2.2 - Détermination de l'effort de régénération sur la surface en sylviculture

a) Surface à régénérer d'équilibre Se : 12,81 ha

Essence objectif	Age optimal d'exploitabilité retenu pour l'essence objectif (ans)	Surface en sylviculture concernée (ha)	Se Pour 20 ans (ha)	Type de peuplement en place	Indication de l'âge optimal d'exploitabilité pour le peuplement en place (ans)
CHS	170	108,89	12,81	Futaie de CHS Futaie de CHP Futaie de CHR Futaie de DOU Futaie de P.W	170 120 50 70 60

b) Surface disponible à la régénération Sd : 8,00 ha

UG 5a et 9 : peuplements qui atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité (diamètre et âge pour l'UG 5a ; âge pour l'UG 9).

c) Contrainte de vieillissement Sv : sans objet

d) Surface du groupe de régénération GR : 2,02 ha

En accord avec le propriétaire et compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, seule l'unité de gestion 5a sera retenue pour constituer le futur groupe de régénération.

3.2.3 - Classement des unités de gestion

Groupe de régénération

N° unité de gestion	Surface (ha)	Surface concernée (ha)	Type de peuplement
5a	2,02	2,02	Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers
Total	2,02		

Groupe d'amélioration

N° unité de gestion	Surface (ha)	Surface mobilisable (ha)	Type de peuplement
1	20,32	20,32	Futaie régulière de chêne sessile
2b	0,32	0,32	Plantation de châtaignier
3	9,88	9,88	Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers
4	0,36	0,36	Futaie régulière de chêne rouge
5b	1,72	1,72	Futaie régulière de chêne sessile
6a	20,08	16,76	Futaie régulière de douglas
6d	1,50	1,50	Futaie régulière de pin Weymouth
7a	4,31	4,31	Futaie régulière de chêne sessile
7b	0,66	0,66	Futaie régulière de chêne sessile
8a	7,59	7,59	Futaie régulière de chêne sessile
9	5,98	5,98	Futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers
11b	0,51	0,51	Futaie régulière de pin Weymouth
12a	7,06	2,87	Futaie régulière de douglas
13b	4,03	4,03	Futaie régulière de chêne pédonculé
14	2,09	2,09	Futaie régulière de chêne pédonculé
15	0,70	0,70	Futaie régulière de chêne pédonculé
Total	87,11		

Groupe de repos - attente

N° unité de gestion	Surface (ha)	Surface concernée (ha)	Type de peuplement
2a	8,85	8,85	Futaie de douglas et feuillus divers
6c	0,82	0,82	Mélange futaie taillis de chêne et feuillus divers
8b	2,69	2,69	Mélange futaie taillis de chêne et feuillus divers
10	1,55	1,55	Taillis de feuillus divers
11a	3,06	3,06	Futaie de douglas et feuillus divers
12b	1,49	1,49	Mélange futaie taillis de chêne et feuillus divers
13a	1,30	1,30	Mélange futaie taillis de chêne et feuillus divers
Total	19,76		

Groupe infrastructure et annexe

N° unité de gestion	Surface (ha)	Surface concernée (ha)	Type de peuplement
6b	0,70	0,70	Emprise ligne EDF
Total	0,70		

DOCUMENT ONE

4 - PROGRAMME D' ACTIONS

4.1 - PROGRAMME D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRODUCTION LIGNEUSE

4.1.1 - Limites périmétrales et parcellaires

↳ Les limites périmétrales devront être entretenues par élagage des lisières et fossés entre les propriétaires riverains : coupe et enlèvement des ligneux et matérialisation à la peinture.

↳ Parcellaire : pose de plaques numérotées à chaque coin de parcelle.

Coût estimatif pour la période : 3 200 € soit 100 €/an.

DOCUMENT ONE

4.1.2 - Coupes

↳ Programme d'assiette des coupes pour la période de 2011 – 2030

Année Unité de gestion	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1							ABM 90													
3													ABM 75							
4								APB 10					APB 20							APB 30
5a												RE 140								RD 150
5b						APB 20										APB 20				
6a		APB 60												ABM 30						
6d		ABM 140												ABM 30						
9					ABM 80															
11b		ABM 140												ABM 60						
12a		APB 40												ABM 20						

 Coupe de régénération – RE : ensemencement ; RD : définitive

 Coupe d'amélioration

Chiffre = volume présumé réalisable : m3/ha

↳ Règles de culture

Application du guide de sylviculture des chênes du sud-ouest de juin 2002 et du guide de sylviculture du douglas de juin 1995.

↳ Groupe d'amélioration

Unité de gestion 6a : application de la norme DOU 3.1 NEL avec un objectif de 320 tiges dominantes à l'hectare. Prélèvement de 40 % du volume sur pied en première éclaircie.

Le deuxième passage programmé en 2024 pourra être avancé en fonction de la réaction du peuplement à la première éclaircie et de son évolution sanitaire. Prélèvement de 30 % du volume sur pied.

Unité de gestion 12a : peuplement déjà exploité, application de la norme DOU 2.2 NEL. Prélèvement de 30 % du volume sur pied en deuxième éclaircie et 20 % en troisième éclaircie.

Unités de gestion 6d, 11b : maintenir le peuplement jusqu'à son âge optimum d'exploitabilité en recherchant une croissance maximum par le biais des deux éclaircies programmées. Prélèvement de 40 % du peuplement en deuxième éclaircie et 30 % en troisième éclaircie.

Important : Application de la clause « Fomès » pour toutes les exploitations de résineux

Unités de gestions 1, 3, 9 : amélioration classique dans un peuplement adulte de chêne sessile en éliminant les tiges dominées, dépérissantes sans vouloir supprimer le châtaignier dans les ug 3 et 9. Il est préférable de laisser vieillir les tiges de taillis jusqu'à la coupe d'ensemencement.

Unité de gestion 4 : première, deuxième et troisième éclaircie dans le peuplement de chêne rouge –application stricte du guide de sylviculture du chêne rouge du domaine Atlantique (page 8 à 11)

Unité de gestion 5b : application de la norme dans la classe de fertilité II. La désignation des arbres objectif est fortement recommandée dans ce type de peuplement (voir encadré page 67 du guide de sylviculture)

Un diagnostic sylvicole avant martelage peut s'avérer utile afin de se rapprocher le plus possible de la norme correspondante à la classe de fertilité.

↳ Groupe de régénération

Unité de gestion 5a : application du guide de sylviculture du chêne sessile en précisant que la coupe définitive doit intervenir lorsque les semis ont atteint une hauteur supérieure à 20 cm et inférieure à 80 cm.

Pour limiter les dégâts d'exploitation aux semis, les coupes secondaires et définitives doivent avoir comme clause particulière : « Exploitation hors période de sève ».

↳ Groupe de repos - attente

Unités de gestion 8b, 11a, 12b, 13a :

Malgré un classement en repos-attente durant la période d'aménagement, quelques interventions localisées pourront être pratiquées sur des tiges dépérissantes. Elles feront l'objet d'une délivrance ponctuelle.

4.1.3 - Travaux sylvicoles

UG	Peuplement	Surface à travailler (ha)	ITTS	Type de travaux	Estimation du coût/ha (€)	Estimation du coût total (€)
2b	FCHTL	0,32	Sans objet	Entretien de la plantation - broyage mécanique - (0)	312	300
4	FCHR3a	0,36	5 CHR10	Entretien cloisonnements	160	57
5a	FCHFGE	2,02	1 CHS 20	Cloisonnements d'exploitation	170	343
5a	FCHFGE	2,02	1 CHS 20	Relevé de couvert	1120	2262
5a	FCHFGE	2,02	1 CHS 20	Cloisonnements sylvicoles (5)	140	1414
5a	FCHFGE	2,02	1 CHS 20	Dégagements manuels (5)	1225	12372
7a	FCCHS4	4,31	1 CHS 20	Détourage des tiges et élimination des « coups »	860	3706
7b	FCCHS2a	0,66	1 CHS 20	Dégagements manuels (3)	1040	2059
8a	FCCHS1	7,59	1 CHS 20	Entretien cloisonnements (5)	140	5313
8a	FCCHS1	7,59	1 CHS 20	Dégagements manuels (5)	1225	46488
13b	FCHPL	4,03	3 CHS 30	Entretien des lignes au giro (3)	150	1813
14	FCHPL	2,09	3 CHS 30	Entretien des lignes au giro (3)	150	940
15	FCHPL	0,70	3 CHS 30	Entretien des lignes au giro (3)	150	315
Total						77382

Documents de référence :

Itinéraire Techniques des Travaux Sylvicoles – Les chênes du sud-ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées).

Catalogue ONF Prestations 2011

Coût estimatif annuel	Fonctionnement	Investissement
Régénération	15	3666
Amélioration	188	

Les travaux en investissement peuvent être éligibles au titre de subventions du Conseil Général (FAR) au taux de 50 à 60 % soit 1 833 €/an (50 %).

4.1.4 - Travaux d'équipements

Sans objet

4.2 - PROGRAMME D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Aucune action spécifique n'est envisagée.

4.3 - PROGRAMME D'ACTIONS EN FAVEUR DES ACTIVITÉS SOCIALES, D'ACCUEIL DU PUBLIC, DE PAYSAGE, DE PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

4.3.1 – Actions liées à l'activité cynégétique :

En raison de la présence des 5 cabanes de chasse faisant l'objet d'une concession payante, il conviendra d'appliquer « la clause palombe » et suspendre les exploitations forestières pendant la période du 1^{er} octobre au 15 novembre.

4.4 - PROGRAMME D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

4.4.1 - Actions liées à la biodiversité

Dans les parcelles 2, 6, 11, et 12 qui composaient l'ancien contrat FFN les feuillus seront systématiquement conservés exceptées quelques tiges de châtaignier dépérissantes.

Conformément à l'instruction sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière, on conservera lors des martèrages quelques arbres sénescents ou morts, creux ou à cavités, à raison d'un minimum de 3 arbres/ha.

↳ Milieu particulier

En ce qui concerne les milieux aquatiques, on notera que le passage d'engins dans les ruisseaux et milieux humides (tracteur, auto, moto) est strictement interdit (loi sur l'eau du 03/04/1992). Ces traversées colmatent les éventuelles caches et frayères qui se situent en l'aval.

Lors des exploitations, on veillera à faire respecter cette loi. Si la traversée est indispensable alors le gestionnaire devra faire figurer aux Clauses Particulières de la coupe la mise en place d'un passage busé temporaire, à la charge de l'exploitant.

4.5 - PROGRAMME D' ACTIONS LIÉES A LA PROTECTION DU MILIEU FORESTIER

4.5.1 - Actions liées aux risques d'incendie

Le massif est peu sensible aux incendies si ce n'est le haut de la parcelle 2 bordé d'un chemin. Celui-ci est emprunté par des motocyclistes malgré l'interdiction signalée par un arrêté municipal du 11 avril 1994 interdisant la circulation des véhicules à moteur sur les pistes forestières.

Rappel : l'article R322-1 du Code Forestier interdisant de porter du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements ainsi que des landes et maquis est toujours d'actualité.

Sa mise en application par les personnels des services concernés (ONF, Gendarmerie, Police municipale) reste une priorité.

4.5.2 - Actions liées aux dépôts non autorisés

Sans objet

DOCUMENT ONE

5 - BILAN FINANCIER

5.1 - BILAN PASSE, FUTUR ET AIDES POSSIBLES EN VIGUEUR

Fiche X.105 – Bilan financier

Le bilan financier prévisionnel est positif et sensiblement supérieur à celui de la précédente période d'aménagement. Il reste néanmoins conditionné par l'évolution du marché du bois des prochaines années.

Les travaux proposés pour les 20 ans à venir, dont le montant est supérieur à celui de la précédente période d'aménagement; sont nécessaires pour assurer une bonne croissance des jeunes peuplements (semis naturels, plantations).

5.2 - DÉTAIL DES RÉCOLTES, RECETTES, DÉPENSES PASSÉES ET PRÉVISIONNELLES

Fiches X 100, X 101, X 103.

DOCUMENT ONE

Cet aménagement forestier a été élaboré, conformément au Cahier des Charges du 30 novembre 2010.

Ont participé à la réalisation de cet aménagement forestier :

M. Jean-Jacques Terrade, Chef de projet aménagement

M. Xavier Lahore et le personnel de l'Unité Territoriale « Vallée des Gaves, de l'Adour et de l'Echez.

M. ?? pour la cartographie sur SIG (et le traitement de données informatiques).

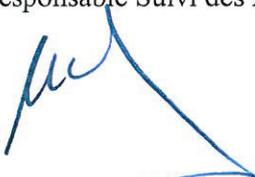
Madame Christine Labarrère pour la mise en forme du document.

Rédigé à Saint-Lé de Bigorre, le 21 avril 2011
Le Technicien forestier,



Jean-Jacques Terrade

Contrôlé et proposé
à TARBES, le 18 mai 2011
Le Responsable Suivi des Aménagements,



Pierre-Yves Subrenat

DOCUMENT ONE

Présenté à l'approbation
A Toulouse, le
Le Directeur Forêt
de la Direction Territoriale Sud-ouest,

Jacques MIRAULT

ANNEXES

Annexe 1

Extraits de matrices cadastrales

Annexe 2

Carte des limites et des équipements

Annexe 3

Données climatiques de la station d'Ossun

Annexe 4

Carte des types de peuplements

Annexe 5

Fiche d'identité de peuplement classé

Annexe 6

Carte d'aménagement 2011 - 2030

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Commune de situation : **AVERAN**

concernant les propriétés inscrites au folio sous le nom de :

Date de l'extrait : 22/02/2011

Lanne

SECTION	NUMERO de la parcelle cadastrale	LIEU-DIT	CONTENANCE			surface relevant du régime forestier			NATURE de la propriété
			Ha	A	Ca	Ha	A	Ca	
C	87	Mouret	09	00	47	09	00	47	
TOTAL			09	00	47	09	00	47	

Lanne, le 24 février 2011

L'agent patrimonial

Xavier Lahore

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

Commune de situation : **LANNE** concernant les propriétés inscrites au folio sous le nom de :
 Date de l'extrait : 22/02/2011 **Lanne**

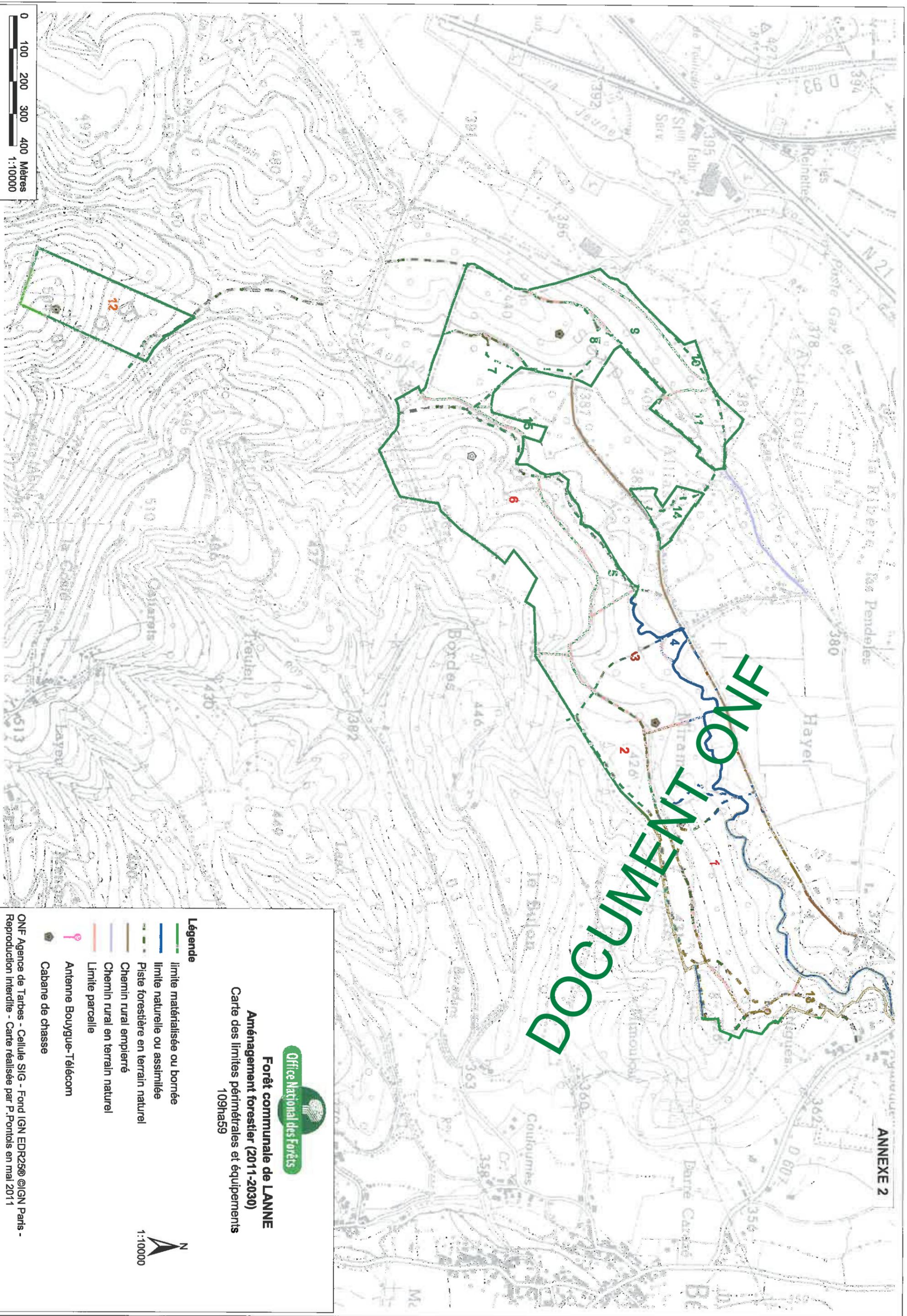
SECTION	NUMERO de la parcelle cadastrale	LIEU-DIT	CONTENANCE			surface relevant du régime forestier			NATURE de la propriété
			Ha	A	Ca	Ha	A	Ca	
C	5	Las Barthetes	00	69	60	00	69	60	
"	30	Alias	02	09	60	02	09	60	
"	68	Ga de Miramus	00	37	80	00	37	80	
"	276	Miramus	19	51	00	19	51	00	
"	284	Miramus	24	79	25	24	79	25	
"	285	Miramus	19	68	30	19	68	30	
D	301	Aleas	00	24	55	00	24	55	
"	302	Aleas	02	86	90	02	86	90	
"	320	Serp	23	43	20	23	43	20	
"	321	Serp	00	78	80	00	78	80	
"	322	Serp	00	01	40	00	01	40	
C	370	Las Barthetes	00	54	51	00	54	51	
"	372	Las Barthetes	00	03	28	00	03	28	
"	404	Artigues	06	60	35	05	50	00	
TOTAL			101	68	54	100	58	19	

Lanne, le 24 février 2011

l'agent patrimonial

Xavier Lahore

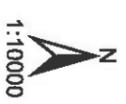
DOCUMENT



Forêt communale de LANNE
Aménagement forestier (2011-2030)
Carte des limites périmétrales et équipements
109ha59

Légende

-  limite matérialisée ou bornée
-  limite naturelle ou assimilée
-  piste forestière en terrain naturel
-  chemin rural empierré
-  chemin rural en terrain naturel
-  limite parcelle
-  Antenne Bouygue-Télécom
-  Cabane de chasse



0 100 200 300 400 Mètres
1:10000

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR250 ©IGN Paris -
Reproduction interdite - Carte réalisée par P.Pontois en mai 2011

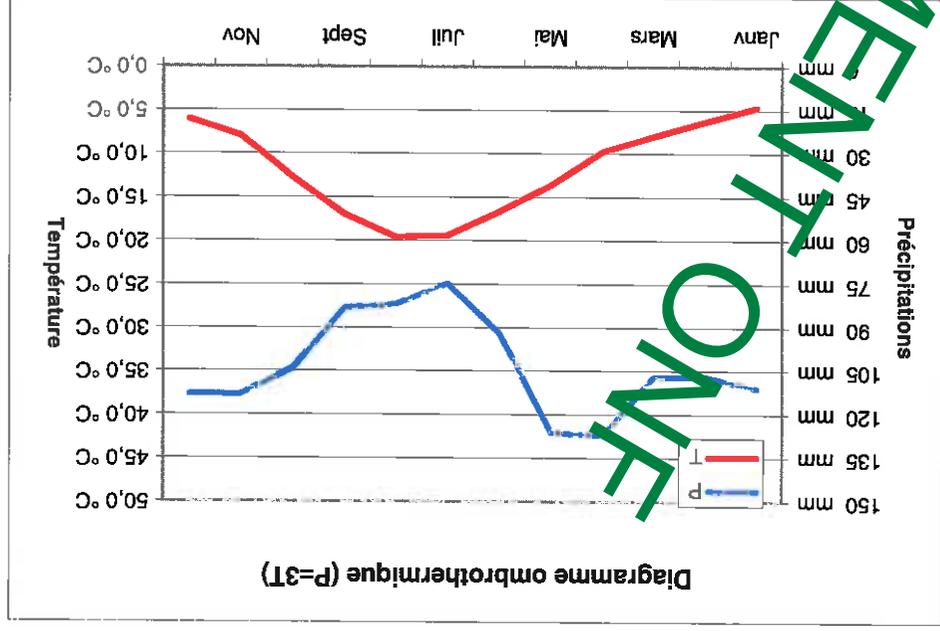
Forêt de Lanne

DONNÉES CLIMATIQUES

calcul sur 58 valeurs

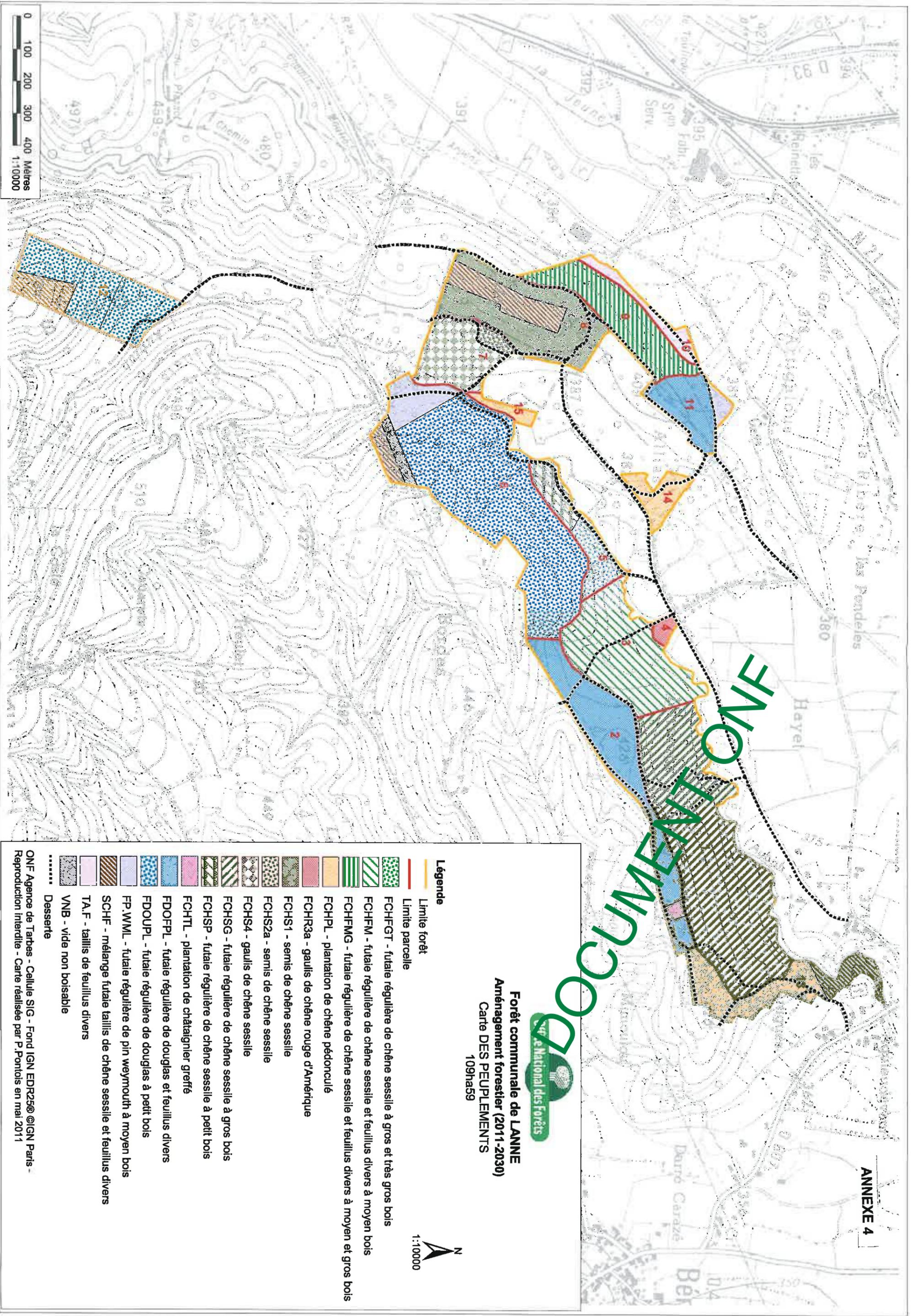
Mois	P	T
Janv	111 mm	4,7 °C
Févr	107 mm	6,3 °C
Mars	107 mm	8,0 °C
Avr	127 mm	9,8 °C
Mai	126 mm	13,6 °C
Juin	92 mm	16,6 °C
Juill	75 mm	19,3 °C
Août	82 mm	19,5 °C
Sept	83 mm	16,9 °C
Oct	104 mm	12,7 °C
Nov	113 mm	8,0 °C
Déc	113 mm	6,1 °C
Total	1240 mm	
Moyenne	103 mm	11,8 °C

Températures moyennes annuelles	11,8 °C
Températures moyennes annuelles minimales	6,7 °C
Températures moyennes annuelles maximales	16,9 °C
Hauturs de précipitations moyennes annuelles	1241 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations dont hauteur > 1mm/jour	138
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	45



Saison de végétation :
 Durée : 8 mois
 Période : Mars à Octobre
 Précipitations : 796 mm
 Etage bioclimatique : Plaine

Source : Spatialisaton des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AURELHY © Météo-France, 2001 dans un rayon de 2,5km autour de la forêt (Valeur moyenne sur la période 1971-2000)



Forêt communale de LANNE
Aménagement forestier (2011-2030)
Carte DES PEUPLLEMENTS
 109ha59



- Légende**
-  Limite forêt
 -  Limite parcelle
 -  FCHFGT - futaie régulière de chêne sessile à gros et très gros bois
 -  FCHFEM - futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers à moyen bois
 -  FCHFIMG - futaie régulière de chêne sessile et feuillus divers à moyen et gros bois
 -  FCHPL - plantation de chêne pédonculé
 -  FCHR3a - gaulis de chêne rouge d'Amérique
 -  FCHS1 - semis de chêne sessile
 -  FCHS2a - semis de chêne sessile
 -  FCHS4 - gaulis de chêne sessile
 -  FCHSG - futaie régulière de chêne sessile à gros bois
 -  FCHSP - futaie régulière de chêne sessile à petit bois
 -  FCHTL - plantation de châtaignier greffé
 -  FDOFPL - futaie régulière de douglas et feuillus divers
 -  FDOUPL - futaie régulière de douglas à petit bois
 -  FP.WML - futaie régulière de pin weymouth à moyen bois
 -  SCHF - mélange futaie taillis de chêne sessile et feuillus divers
 -  TA.F - taillis de feuillus divers
 -  VNB - vide non boisable
 -  Desserte

ONF - Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR25@IGN Paris -
 Reproduction interdite - Carte réalisée par P. Pontois en mai 2011

Chêne sessile
Quercus petraea Liebl.

ANNEXE 5

LANNE

QPE362-007

Ancien N° de classement

15-CR-006

REGION DE PROVENANCE:
QPE362-Gascogne

**SITUATION
ADMINISTRATIVE**

REGION ADMINISTRATIVE : MIDI-PYRENEES
DEPARTEMENT : HAUTES-PYRENEES
COMMUNE : LANNE
PROPRIETAIRE : Collectivité publique

IDENTIFICATION

Par rapport au plan d'aménagement
F. C. de Lanne
Parcelle 1p

LOCALISATION

LATITUDE : 43°09'57" N (43°09'57" N)
LONGITUDE : 0°00'51" E (0°00'51" E)
CARTE IGN 1/100000 : 50 PLI : B06
REPERES : 500 m SW de Lannes
VOIES D'ACCES : RD 607 et VC
PLAN ANNEXE : 1

PEUPEMENT

SURFACE : 5,89 ha
ALTITUDE : 400 m
ORIGINE : Autochtone
ANNEES DE REGENERATION OU DE PLANTATION : 1900
POURCENTAGE D'ARBRES DE L'ESPECE : 100 %
NOMBRE DE SEMENCIERS / HA :
OBJECTIFS DE CLASSEMENT : Production de bois

PERSONNE A CONSULTER

AUTORISATION DE RECOLTE : Agence
Départementale des Hautes-Pyrénées
Centre Kennedy
rue J-L Chrétien BP 1312
65013 TARBES CEDEX 09

VISITE DU PEUPEMENT : cf. autorisation de récolte

ARRETE DE CLASSEMENT : 18/06/2002

Numéro chrono
05905

DOCUMENT ONF

FC LANNE
Peuplements classés



Limite forêt
Peuplement Classé



1:25000

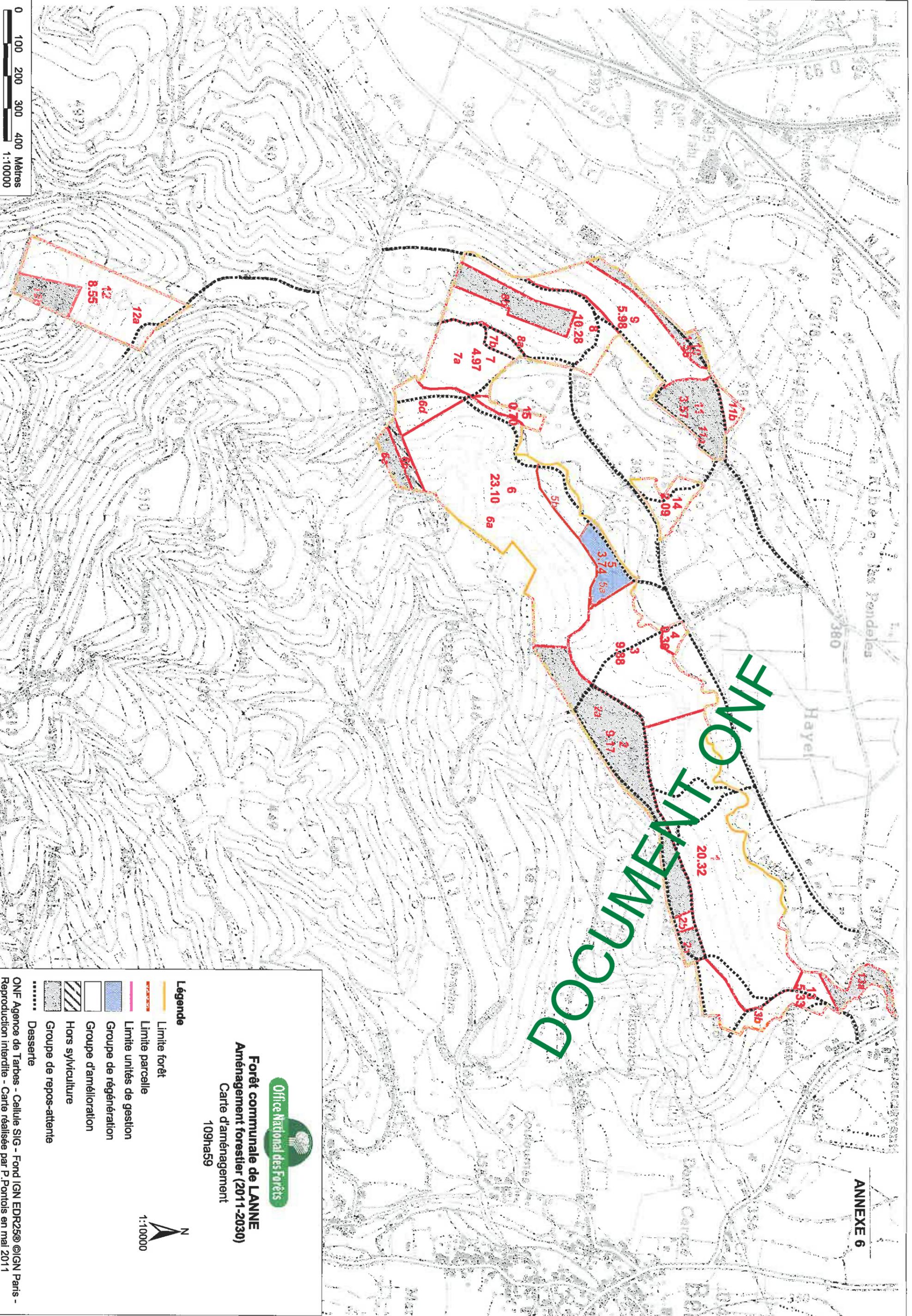
Source : ONF

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG
Fond IGN EDR250 ©IGN Paris - Reproduction interdite

0 250 500 750 1000 Mètres
1:25000

Chère Sessile

DOCUMENT



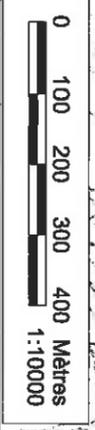
Office National des Forêts
Forêt communale de LANNE
Aménagement forestier (2011-2030)
Carte d'aménagement
109ha59

Légende

- Limite forêt
- Limite parcelle
- Limite unités de gestion
- Groupe de régénération
- Groupe d'amélioration
- Hors sylviculture
- Groupe de repos-attente
- Desserte

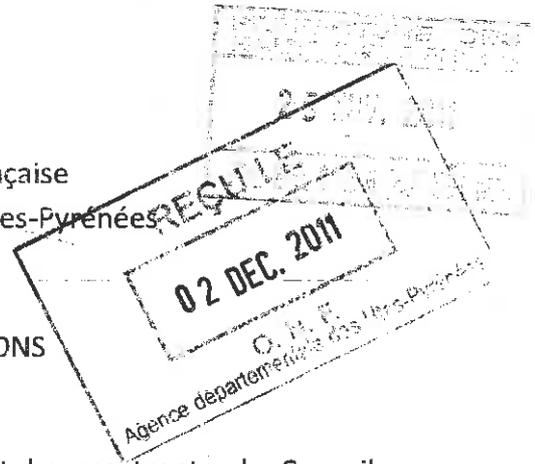
1:10000

ONF Agence de Tarbes - Cellule SIG - Fond IGN EDR25® ©IGN Paris -
Reproduction Interdite - Carte réalisée par P. Pontois en mai 2011



MAIRIE DE LANNE
3 rue Saint Blaise
65380 LANNE

République Française
Département des Hautes-Pyrénées



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LUQUET Alain, Maire.

Etaient présents : LUQUET Alain – FEDENSIEU Maurice – LANCETTE Marcel – MARRIAT Eric – BUZY Evelyne – HERRY Laurence – LANCETTE Olivia – DURLOT Stéphanie – CARASSUS Michel – CAPEREY Serge – CIEUTAT Frédéric –

Etaient absents : LAGLEYSE Nathalie – PERRET Jean-Jacques – LAFOSSÉ Lionel – LIAREST Pierre –

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2011

Date d'affichage : 25 novembre 2011

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Monsieur FEDENSIEU Maurice a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération N° 1 : Aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de la forêt communale de Lanne, établi par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement forestier pour une durée de 20 ans, de 2011 à 2030.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Lanne, le 25 novembre 2011

Le Maire : Alain LUQUET





PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Service Régional du Développement Durable des
Territoires Ruraux

Département : Hautes-Pyrénées
Forêt communale de : LANNE
Contenance cadastrale : 109,58.66 ha
Surface de gestion : 109,59 ha
Révision d'aménagement forestier : 2011 - 2030

Arrêté d'aménagement
portant approbation du document
d'aménagement de la forêt de LANNE
pour la période 2011-2030

Le Préfet de la région Midi Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier l'Ordre National du Mérite

VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement Forêt pyrénéennes arrêté en date du 11 juillet 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 août 1996 réglant l'aménagement de la forêt communale de LANNE pour la période 1996-2010 ;

VU la délibération de la commune de Lanne en date du 24 novembre 2011, déposée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le 25 novembre 2011, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région n° SGAR/2013 en date du 12 juillet 2013 donnant délégation de signature à M. Pascal AUGIER, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées,

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de Lanne (HAUTES-PYRENEES), d'une contenance de 109,59 ha, dont 108,89 ha boisés, fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant à l'ensemble des fonctions remplies par la forêt : production ligneuse, écologique, sociale.

Article 2 : Cette forêt, dont la partie boisée est actuellement composée de chêne sessile (46 %), douglas (34 %), autres feuillus (11 %), chêne pédonculé (6 %), pin Weymouth (2 %) et chêne rouge (1 %) aura pour essences principales objectifs à long terme sur 108,89 ha le chêne sessile.

108,89 ha de futaie de feuillus et résineux seront traités en futaie régulière.

Article 3 : Pendant une durée de durée 20 ans (2011 – 2030) :

- La partie de la forêt faisant l'objet de production ligneuse, soit 108,89 ha, sera divisée en 3 groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 2,02 ha,
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance de 87,11 ha,
 - Un groupe de repos – attente, d'une contenance de 19,76 ha.
- Sa partie n'ayant aucune vocation de production ligneuse, soit 0,70 ha, est classée hors sylviculture ;
- l'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en oeuvre.

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Midi-Pyrénées.

Toulouse, le

21 FEV. 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt,
P/O le Directeur Régional Adjoint

R. LION

FINO DOCUMENT
DOC